



Sucession concernant un donation partage

Par **ceriseb**, le **25/02/2008** à **12:30**

Mes parents avait acheté une maison en drome il y a une trentaine d'année et n'y allant plus, je leur ai proposé de l'acheter en faisant une avance sur la sucession. Le notaire familial nous a alors conseillé de faire un donation partage. j'ai donc acquis cette maison en achetant la part de mon frere en donation partage il y a 5 ans environ.

Mon père est décédé il y a un mois et nous avons appris qu'il avait 3 autres en fants d'un autre lit et qu'il les avait reconnu.

Ces enfants vont ils rentrer dans la sucession concernant cette maison? vais je devoir payer une part à mes demi frères et soeurs? la maison va-t-elle etre réestimé?
merci de me répondre. cordialement